

Liste des élus ayant valablement parrainé un candidat

Le 6 avril, en application de l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, le Conseil constitutionnel a rendu publique la liste des élus ayant valablement parrainé un candidat à l'élection présidentielle.

[CONSULTER LA DÉCISION](#)

DÉCISION

Décision n° 2017-168 PDR du 6 avril 2017